

COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

- du jeudi 26 janvier 2012 -

Date de convocation mercredi 18 janvier 2012

L'an deux mil douze, le jeudi 26 janvier, à vingt heures trente, le conseil municipal de la ville d'Aigurande, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pascal COURTAUD, maire.

Etaient présents : M. COURTAUD, Mme DARCHY, M. RAFFINAT, M. BOUSSAGEON, Mme MICAT, MM. DURIEUX, HERAULT, PICAUD Ph, PICAUD L., Mmes GOUNEAU, YVERNAULT, PENIN, M. SOHIER Mme GIRAUDET, formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : M. MAILLIEN, M. MAINGAUD, Mme ROBISSON, Mme AULET, Mme LAURIEN.

M. MAINGAUD a donné pouvoir à M. P. COURTAUD.

Mme AULET a donné pouvoir à M. L. SOHIER.

M. J-Michel HERAULT est élu secrétaire de séance.

AMENAGEMENT DE L'AVENUE DE L'EUROPE

Demande de subvention DETR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement de l'Avenue de l'Europe, entre la sortie du Collège Frédéric Chopin et l'intersection avec l'avenue de la République.

Les travaux prévoient la réalisation de trottoirs, la sécurisation d'une zone de stationnement des bus scolaires desservant le collège et la modification du carrefour avec l'avenue de la République afin de faciliter la visibilité et de renforcer la sécurité.

Le projet présenté, établi par le bureau d'études BIA-Géo est estimé à 115 500 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour sa réalisation une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR).

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de l'Avenue de l'Europe présenté.
- **SOLLICITE** pour sa réalisation une subvention de l'Etat au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR) 2012

AMENAGEMENT PLACE DU CHAMP DE FOIRE (secteur la Poste)

Demande de subvention FAR

Monsieur le Maire présente au conseil municipal un projet d'aménagement de la place du champ de foire, côté place de la Poste.

Le projet présenté, établi par le bureau d'études BIA-Géo est estimé à 104 000 € hors taxes.

Monsieur le Maire propose de solliciter pour sa réalisation une subvention du Département au titre du FAR.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet d'aménagement de la Place du champ de foire, côté place de la Poste, tel que présenté, pour un montant de travaux de 104 000 € HT
- **SOLLICITE** pour sa réalisation une subvention du Département au titre du FAR

NUMERISATION DU CINEMA :

Demande de subvention au CNC et à la Région

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de numérisation du cinéma d'Aigurande.

Le coût total HT s'élève à 90 700.00 €

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de solliciter l'aide financière du CNC et de la Région Centre.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable au projet de numérisation du cinéma Le Moderne pour un montant de 90 700. 00 € HT
- **SOLLICITE** une participation financière du CNC et de la Région Centre pour la réalisation de ce projet.

SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ENERGIES DE L'INDRE :

Fixation du périmètre

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que le schéma départemental de coopération intercommunal prévoit la fusion de l'ensemble des syndicats d'électrification de l'Indre à l'échelle d'une structure départementale dont chaque commune sera membre.

Ainsi qu'il lui appartient, le Préfet de l'Indre a arrêté le périmètre du futur syndicat départemental des énergies de l'Indre, issu de la fusion de l'ensemble des syndicats d'électrification, par arrêté du 10 janvier 2012.

Il appartient au conseil municipal de se prononcer sur ce projet de périmètre.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DONNE** un avis favorable au périmètre proposé par le Préfet de l'Indre pour le futur Syndicat des Energies de l'Indre, issu de la fusion de l'ensemble des syndicats d'électrification.

Dispositif de télétransmission des actes au contrôle de légalité – ACTES BUDGETAIRES

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que la Commune a adhéré au dispositif de télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité et a passé pour cela une convention avec le Préfet de l'Indre le 26 juin 2009.

Il s'agit maintenant de signer un avenant à cette convention relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur ACTES budgétaires.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire et en avoir délibéré

- **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant n° 2 à la convention du 26 juin 2009, relatif à la télétransmission des documents budgétaires sur ACTES budgétaires et annexé à la présente.

TRANSFORMATION DE POSTE :

Le conseil municipal, sur proposition du maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DECIDE, à compter du 1er Janvier 2012** de transformer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe en adjoint technique territorial de 1^{ère} classe

SUBVENTION A L'ASSOCIATION DE GESTION ET DE REGULATION DES PREDATEURS DE L'INDRE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'une lutte contre le ragondin et le rat musqué est menée sur la commune par l'Association de Gestion et de Régulation des prédateurs de l'Indre, moyennant une participation financière qui permet l'indemnisation des piègeurs, conformément aux termes de la convention signée le 30 juillet 2008 avec cette association.

Il informe le conseil que ce sont ainsi 111 prises qui ont été réalisées.

Il ajoute qu'il est saisi d'une demande de participation à hauteur de 200 € pour permettre la poursuite de cette mission de service public.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'allouer une subvention de 200 € à l'Association de Gestion et de Régulation des Prédateurs de l'Indre.

CONTRAT-GROUPE D'ASSURANCES DU PERSONNEL

Monsieur le Maire expose l'opportunité pour la Commune d'adhérer au contrat de groupe d'assurances du personnel garantissant les risques financiers encourus en cas de décès, invalidité, d'incapacité pour maladie et d'accident ou maladie imputable au service. Il s'agit d'une part des agents permanents titulaires ou stagiaires affiliés à la CNRACL, et d'autre part des agents permanents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL ainsi que des agents non titulaires affiliés à l'IRCANTEC.

Il précise que le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Indre peut souscrire un tel contrat pour le compte de la collectivité, en mutualisant les risques. Aujourd'hui 151 collectivités adhèrent au contrat. Le Centre de Gestion va lancer une mise en concurrence en Mars 2012 conformément au Code des marchés publics afin de passer un contrat à effet du 1^{er} janvier 2013 compte tenu de l'arrivée à échéance du contrat actuel.

Le conseil municipal

1°) **CHARGE** le Centre de Gestion de la Fonction Publique territoriale de l'Indre de lancer la consultation afin de souscrire pour son compte, sous réserves d'adhésion ultérieure au contrat, un contrat-groupe d'assurances pour le personnel couvrant les risques auprès d'une compagnie d'assurance agréée.

2°) **DIT QUE** le conseil municipal se prononcera définitivement sur l'adhésion au contrat en fonction des conditions proposées par le titulaire du marché.

CENTRE HOSPITALIER DU BLANC

Le conseil municipal s'oppose, pour le Centre hospitalier du Blanc, à la fermeture de sa "maternité" et son remplacement par un "centre périnatal de proximité" et à la transformation du "service de chirurgie" en "service de chirurgie-anesthésie ambulatoire", tels que proposés dans le Projet Régional de Santé.

ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire indique au conseil municipal que l'Inspectrice d'Académie, par un courrier en date du 19 janvier, l'informe de son intention de supprimer le 3^{ème} poste de l'école maternelle, au vu des prévisions d'effectifs.

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du maire et en avoir délibéré, à l'unanimité

- **EXPRIME** son opposition à cette décision.